

je crois qu'il est tombé dans un piège, je pourrai avoir à le lui rappeler au cours des quelques prochaines minutes.

Tout d'abord, je tiens à dire que je suis extrêmement heureux que le député de Skeena ait profité d'une journée d'opposition pour soulever cette question. Je crois que les députés de tous les partis conviennent de la gravité du sujet du débat d'aujourd'hui. Le député a déjà cité des statistiques démontrant le large appui que les Canadiens accordent à cette question. Cela, personne n'en doute.

En outre, j'ajoute que tous les partis s'entendent sur l'importance de la sauvegarde des 39 zones écologiques pour la postérité. On suppose que tous les échantillons représentatifs du territoire canadien de même que quelque 26 zones marines nous donnent une idée juste de cet aspect de notre patrimoine naturel.

Nous avons affaire cet après-midi à deux principes fondamentaux. Nous convenons, premièrement, qu'il faut préserver de vastes échantillons représentatifs pendant que c'est encore possible et, deuxièmement, qu'il faut le faire dans des délais raisonnables. On a beaucoup insisté sur tout le temps que cela nous a pris durant notre premier siècle et quart d'existence pour en arriver là où nous en sommes aujourd'hui, ce qui représente à peu près 50 p. 100 de notre objectif national.

Ce qui m'inquiète, et j'espère que le député écouterait attentivement ce que je vais dire. . .

M. Blaikie: Je suis toutes oreilles.

M. MacDonald (Rosedale): Eh bien, je n'avais pas l'intention de parler de votre apparence physique. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1550)

M. MacDonald (Rosedale): Ce qui m'inquiète, ce sont deux choses qui semblent aller de pair ici. La première est qu'un député de l'opposition peut présenter une motion pouvant faire l'objet d'un débat qui, vu son bien-fondé même relatif devrait nous permettre d'oublier complètement le contexte dans lequel nous discutons. Je sais que le député est ici depuis quelques années, moi aussi d'ailleurs mais avec une interruption. S'il y a quelque chose que j'ai appris à la Chambre, non seulement au Parlement canadien mais selon toutes les traditions parlementaires qui existent, c'est que lorsqu'on parle des subsides et qu'un membre de l'opposition propose une motion, cela est considéré comme une question de con-

Initiatives ministérielles

fiance dans le gouvernement. Il ne peut y avoir d'autre interprétation.

Une voix: C'est faux.

M. MacDonald (Rosedale): Eh bien, je suis désolé, mon collègue de Winnipeg dit: «C'est faux.» À mon avis, il a soit la mémoire courte, soit une vision quelque peu inspirée et sélective des changements apportés au Règlement par. . .

M. Blaikie: Nous avons changé le Règlement en votre absence.

M. MacDonald (Rosedale): Écoutez, mon ami. Écoutez attentivement. En aucune façon un comité recommandant des changements aux règles ne peut modifier le caractère essentiel du débat sur les subsides.

M. Milliken: Examinez les précédents.

M. MacDonald (Rosedale): Mon autre collègue est arrivé ici un peu plus récemment. Il ferait mieux d'examiner tous les précédents pour se rendre compte que sur la question des subsides, qui englobe, je crois, au moins sept siècles d'histoire parlementaire, quand un député de l'opposition propose une motion, quelle qu'elle soit, et que cette motion aboutit à un vote, ce ne peut être rien d'autre qu'une motion de confiance dans le gouvernement du jour.

Je regrette que le député de Davenport ait été obligé de s'absenter en ce moment, parce que je pense qu'il aurait eu beaucoup de mal à ne pas en convenir. Il a fait partie d'un gouvernement qui a discuté cette question jour et nuit. Plusieurs de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre savent que nous utilisons certains de ces mêmes arguments éculés, mais cela ne tient pas debout, aujourd'hui comme demain. À mon avis, il est absolument stupide de faire perdre le temps de la Chambre pour débattre ce qui, d'après un ancien premier ministre et éminent parlementaire, étaient des traces de lièvre. Nous n'avons que faire de traces de lièvre cet après-midi. Ce qui nous intéresse c'est l'objectif central que le député de Skeena a bien présenté, à savoir la réalisation d'un échantillonnage représentatif complet de ces zones écologiques dans des délais raisonnables. Voilà la question. C'est ce que nous voulons réaliser et aucun argument spécieux à propos du Règlement ne devrait nous détourner de cet objectif. À mon avis, nos amis à gauche se fourvoient lorsqu'ils cherchent à transformer cette discussion en une sorte de faux débat sur ce qui est possible ou non dans une motion de subsides donnant lieu à un